

Soins de santé en Ontario : obtenir des médicaments sur ordonnance

Il se peut que vous deviez prendre des médicaments si vous êtes malade ou blessé. Dans certains cas, vous pouvez acheter des médicaments à la pharmacie sans devoir consulter un médecin ou une infirmière. C'est ce qu'on appelle des médicaments en vente libre.

Pour d'autres médicaments, il vous faudra une ordonnance d'un médecin ou d'une infirmière. L'ordonnance indique les médicaments que vous devez prendre, à quelle fréquence et pendant combien de jours. Le pharmacien vous expliquera comment prendre vos médicaments de façon sécuritaire.

Que faire avec votre ordonnance? Existe-t-il un programme de médicaments pour couvrir une partie des coûts? Vous trouverez ici des renseignements qui vous aideront à mieux comprendre :

- la façon d'obtenir des médicaments sur ordonnance;
- les programmes qui couvrent les médicaments sur ordonnance en Ontario.

Il est possible d'obtenir cette fiche de renseignements en ligne dans plusieurs langues : http://www.health.gov.on.ca/fr/ministry/hc_system. Cliquez sur le bouton « Renseignements dans d'autres langues ». Vous trouverez sur la version en ligne des ressources pour en savoir davantage sur la façon d'obtenir des soins médicaux en Ontario.

1. Mon médecin m'a remis une ordonnance. Que dois-je en faire?

Vous devez apporter votre ordonnance à la pharmacie que vous pourrez choisir en fonction de ses horaires et de son emplacement.

La pharmacienne ou le pharmacien lira votre ordonnance et vérifiera vos renseignements personnels, dont votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone. Si vous bénéficiez d'un programme de médicaments, indiquez-le. Le pharmacien vous expliquera comment prendre vos médicaments de façon sécuritaire. N'hésitez pas à lui poser des questions au besoin.

2. Le gouvernement de l'Ontario peut-il payer pour mes médicaments sur ordonnance?

Vous pourriez être admissible à l'un des programmes de médicaments de l'Ontario, notamment :

- Le [Programme de médicaments de l'Ontario](#). Ce programme couvre plus de 3 300 médicaments, y compris des produits de nutrition et d'analyse du diabète. Tous les Ontariens et les Ontariennes de plus de 65 ans en bénéficient automatiquement.
- Le [Programme de médicaments de Trillium](#). Ce programme s'adresse aux personnes qui vivent en Ontario et qui consacrent une grande partie de leur revenu aux médicaments sur ordonnance.

Si vous travaillez, votre employeur offre peut-être un programme de médicaments qui remboursera la totalité une partie du coût des médicaments. Autrement, vous devrez assumer le coût de vos médicaments.

3. Que dois-je faire pour bénéficier du Programme de médicaments de l'Ontario ou du Programme de médicaments de Trillium?

Vous devez remplir certains critères pour être admissible à ces programmes.

Pour s'inscrire au Programme de médicaments de l'Ontario : Ce programme s'adresse principalement aux personnes âgées et aux gens qui ont besoin de soins à domicile ou de soins de longue durée. Si vous avez

- plus de 65 ans et
- que vous possédez une carte Santé valide,

vous n'avez pas à vous inscrire. Il suffit d'aller à la pharmacie avec votre ordonnance et votre carte Santé. Expliquez à la pharmacienne ou au pharmacien que vous êtes admissible au Programme de médicaments de l'Ontario. On vérifiera ensuite votre admissibilité dans le Système du réseau de santé du gouvernement.

Des tickets modérateurs et des franchises seront à votre charge. Vous pouvez faire une demande de ticket modérateur minimal de 2 \$. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [Programme de médicaments de l'Ontario](#).

Remarque : Vous pouvez également participer à ce programme en vous inscrivant à un autre programme d'assurance-santé de l'Ontario, comme un programme de soins de longue durée ou de soins à domicile. La personne qui vous aidera à préparer votre demande d'admission vous aidera aussi avec votre demande pour ce programme de médicaments.

Pour s'inscrire au Programme de médicaments Trillium : Vous pouvez vous procurer une trousse de demande auprès de votre pharmacie. Vous pouvez également composer le 1 800 575-5386 ou [télécharger le formulaire de demande et le guide en ligne](#).

4. J'ai des questions au sujet du système de soins de santé de l'Ontario. Qui pourrait me renseigner?

Veillez appeler la ligne INFO de ServiceOntario. Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 17 h du lundi au vendredi. Des préposés se tiennent à votre disposition pour vous aider en anglais et en français ou dans 20 autres langues. Composez l'un des numéros suivants :

- 1 866 532-3161
- ATS 1 800 387-5559
- À Toronto, ATS 416 327-4282